

TAUX DE L'ABONNEMENT

Pour un an... \$ 3.00
Pour six mois... 1.50

L'abonnement à l'avenir sera payable à l'expiration du premier semestre. On ne pourra s'abonner pour moins de six mois.

Jours de publication : LUNDI, MERCREDI et VENDREDI

R. C. TANGUAY, Rédacteur.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE LÉVIS ET DES CAMPAGNES DU SUD.

O. BEGIN, Editeur Propriétaire.

JOURNAL DE LÉVIS

Politique, Commercial et Littéraire

TAUX DES ANNONCES.
Six lignes... \$ 0.20
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix... 0.60

Toutes correspondances, lettres, etc., concernant l'administration doivent être adressées franco à M. Bous, Éditeur-Propriétaire.

LETTRE DE Mgr. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

LES MALHEURS ET LES SIGNES DU TEMPS.

Messieurs, Et cependant Dieu nous avertit, et on ne comprend pas. Dieu nous frappe et on ne comprend pas.

Et cependant Dieu nous avertit, et on ne comprend pas. Dieu nous frappe et on ne comprend pas. Les pestes, sur les animaux et sur les hommes, les guerres, et les tremblements de terre, les inondations se succèdent, et on ne comprend pas.

Cette loi sans doute a ses mystères; Dieu l'applique comme il l'entend, et nous ne savons pas ses secrets.

Mais la loi, la grande loi de justice est certaine, et nul n'y échappe: ou tu tard le mal appelle le malheur. Justitia elevat gentes, miseris autem facit populum peccatum: la justice élève les peuples, mais le péché les rend malheureux.

L'histoire le proclame aussi haut que le livre sacré: Chaque siècle l'atteste à son tour; chargé, dirait-on, par la Providence de crier aux générations inattentives, comme ce grand coupable des temps antiques: Dicite justitiam moniti, et non temere Divos!

Qu'on se réveille tant qu'on voudra qu'on eût une sagesse sur sa sophisme: on ne chassera pas la Providence du monde, ni la justice de Dieu de l'histoire.

Et l'histoire n'aura pas assez d'exécution pour ceux qui auront amené et consommé les attentats dont nous sommes témoins. On saura ce qu'il en coûte à un siècle pour avoir porté la main sur le Christ du Seigneur, et ce qui tombe au our de cette colonne ébranlée de l'ordre, de la justice, de la société.

Qui, on m'appellera, si on le veut, un prophète de malheur, peu m'importe, mais ce qui se prépare en Europe est effroyable. Je ne le verrai peut-être pas, mais je l'annonce.

Que les défenseurs du Pape, de quelque point de l'horizon qu'ils soient venus, sachent bien: ils ont été les défenseurs de la société en péril. Si les catholiques de tous les pays, je dirai même, si les chrétiens de toutes les communions, si les hommes d'ordre, quels qu'ils soient, si tous les hommes qui pensent, qui ont une intelligence et un cœur, se laissent aller et endormir; si on ne comprend pas qu'il y a aujourd'hui un grand accord à faire de tous les honnêtes gens pour le bien public, tout est perdu.

Quant à ceux qui croient qu'en se mettant à la tête de toutes les forces subversives, on les contiendra, ils sont dans une erreur fatale. Si ce n'était aussi effrayant, vous n'auriez rien, quand je vous vois monter sur le flot débordé pour guider le fleuve.

O législateur de l'esprit français, si prompt à se troubler quelquefois, et prompt aussi à oublier les causes de son épouvante! Je le demande à tous ces hommes qui volontiers se mettent aujourd'hui un bandeau sur les yeux: Ne vous souvenez-vous plus quelles étaient, en 1848, vos terreurs?

Certes, elles étaient fondées. Eh bien! je vous le demande: De bonne foi, aujourd'hui, croyez-vous les doctrines qui vous épouvantaient alors abandonnées, et les hommes qui les devaient mettre en pratique convertis? Le sol n'est-il plus miné sous vos pas?

Le fleuve révolutionnaire, grossi par tous les triomphes de la Révolution en Europe, est il moins menaçant? Et si les forces qui contiennent encore l'explosion manquaient et venaient à être enrayées, l'explosion serait elle moins terrible?

Messieurs, dans un tel état de choses, au milieu de tous ces malheurs du passé et de ces orages pour l'avenir, je me sens pressé de vous dire que le temps est venu de faire monter vers Dieu, avec plus d'instance que jamais, le cri de nos prières.

Dieu, quelquefois si redoutable dans ses justices, est plus admirable encore dans ses miséricordes. Il frappe mais il guérit: Percutit et sanat; il plonge dans les abîmes, mais il en retire aussi quand son heure est venue: De dicit ad inferos et reducit. Il a fait les nations peussables: Stupubia fecit nationes orbis terrarum; et il y a encore dans notre pays assez de forces généreuses et de vertus pour vaincre le mal, si on sait s'en servir pour le bien.

Qui, prions, messieurs, prions! Nous ne savons plus assez prier; nous ne savons plus élever nos yeux et nos mains vers le Ciel. Nous oublions trop quelle ressource puissante est la prière: la prière fléchit le Ciel et détourne la justice divine.

O Dieu! n'accomplissez pas vos menaces! O Dieu! ne faites pas tomber sur nous votre bras irrité! Délivrez-nous du mal, Seigneur! du mal, cause première de nos châtiments, et de ses châtements eux-mêmes; et rendez enfin la paix à nos tristes jours: Libera nos a malo, Domine, in diebus nostris.

À ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit: 1° Jusqu'à la fin du carême prochain, tous les prêtres réciteront à la sainte messe les oraisons: Pro quacumque necessitate, Missal, page 57.

2° A tous les saluts, on chantera le psaume 53: Deus in nomine tuo saluam me fac, ainsi que l'invocation: Auxilium Christianorum, avant la bénédiction; et la prière: Parce, Domine, après la bénédiction;

3° Nous invitons toutes les communions religieuses et toutes les âmes pieuses de notre diocèse à faire chaque semaine, une communion pour appeler sur l'Église et sur la France toutes les bénédictions de Dieu.

Veillez agréer, messieurs, la nouvelle assurance de mon profond et religieux dévouement. F. LÉLIX, évêque d'Orléans, Orléans, ce 8 octobre 1866.

Manifeste anti-fédéral.

Au Très-Honorable Comte de Carleton, Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies.

MILORD, Des députés du gouvernement canadien devant bientôt se rendre en Angleterre pour conférer avec les aviseurs de Sa Majesté au sujet de la confédération projetée des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, dans le but de presser le Parlement Impérial de s'occuper de ce sujet durant la prochaine session, nous croyons de notre devoir, comme les représentants dans le Parlement de vingt comtés populaires du Bas-Canada, de soumettre à Votre Seigneurie quelques considérations, qui, nous l'espérons, ne seront pas jugées indignes de toute attention par ceux sur qui pèse la responsabilité de décider si cet important sujet doit être regardé comme mûr et prêt à recevoir une décision finale, ou doit attendre que l'opinion publique dans les diverses Provinces se soit manifestée d'une manière indubitable. Formant le tiers des représentants du Bas-Canada, nous sommes convaincus que sur ce sujet nous reflétons les opinions de la majorité du peuple.

Nous avons lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté, s'en tenant à la sage politique qui, depuis un quart de siècle, a produit les meilleurs résultats—politique qui consistait à concéder aux colonies qui jouissent des institutions représentatives le droit de régler elles-mêmes toutes leurs affaires locales, y compris celui de remodeler leurs institutions suivant les circonstances,—nous croyons, diso nous, que le gouvernement de Sa Majesté ne désire pas, pour des motifs d'intérêt purement impérial, imposer le projet de confédération aux Provinces. En effet, nous ne voyons pas quel but le gouvernement impérial, en le supposant désireux de maintenir la connexion entre les colonies et la mère-patrie, pourrait atteindre au moyen d'une union fédérale, accomplie sans le consentement du peuple de ces colonies ou contrairement à ses vœux. S'il était prouvé que le peuple de cette province loin d'avoir consenti au changement radical, dans ses institutions, et dans ses rapports avec les autres colonies et avec l'Empire, que ce projet de confédération a pour but, n'a jamais eu une seule occasion de porter un jugement sur cette question, les égarés dus à ses justes droits et tous les principes d'une saine politique sembleraient exiger que le gouvernement impérial différât de prendre une résolution définitive. Si la mesure est bonne et que le peuple lui soit réellement favorable, un délai d'un an pendant lequel l'opinion publique se fera d'une manière constitutionnelle, ne peut avoir aucune conséquence fâcheuse; tandis que si on l'adopte maintenant, sans cette sanction de l'opinion publique, et que l'on découvre plus tard qu'elle est inacceptable pour la majorité du peuple de quelques-unes des Provinces,—ce qui, nous le croyons, arrivera certainement pour le Bas-Canada—il se produira inévitablement une violente agitation, soit pour la rappeler ou pour d'autres changements constitutionnels, qui inaugureront une ère de trouble et de dégoût, préjudiciable au dernier degré aux intérêts des différentes provinces et très embarrassantes pour les hommes d'État de l'Empire.

Nous avons dit que le peuple de cette province n'a jamais eu occasion de se prononcer sur le projet de confédération; à l'appui de cet avis nous allons indiquer les phases par lesquelles la question a passé avant d'en arriver à son état actuel.

De temps à autre, depuis assez longtemps, des hommes et des écrivains publics ayant plus ou moins d'importance, tant dans les colonies qu'en Angleterre ont suggéré l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord; mais aucun des honnêtes publicistes du Canada n'a jamais proposé d'adopter une démarche officielle pour arriver à cette union avant 1859. Au commencement de cette année-là, M. Cartier, Ross et Galt, pendant qu'ils étaient en Angleterre pour affaires publiques, adressèrent au secrétaire des Colonies une dépêche recommandant une union fédérale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, comme un moyen de régler les difficultés sectionnelles du Haut et du Bas-Canada sous l'union actuelle au sujet de la représentation. La question ne fut posée pendant longtemps au Parlement après le retour en Canada des signataires de la dépêche, ni pendant tout le temps, jusqu'en 1862, que l'administration dont ils faisaient partie demeura au pouvoir.

M. John A. McDonald, alors comme aujourd'hui chef du parti conservateur du Haut-Canada, et le chef réel de l'administration, était ouvertement opposé à ce que le principe fédéral fut appliqué soit à toutes les provinces, soit au Canada seul, jusqu'à l'époque de la crise ministérielle de juin 1864. M. Brown, chef du parti libéral haut-canadien, bien qu'en faveur d'une union fédérale entre les deux Canadas dans le cas où la représentation basée sur la population ne serait pas concédée au Haut-Canada, était opposé à l'union fédérale de toutes les provinces.

Dans le Bas-Canada, les membres des deux partis politiques, sauf à quelques exceptions individuelles, repoussaient toute proposition tendant à une union immédiate—soit législative ou fédérale—avec les provinces maritimes. La publication de la dépêche dont nous avons déjà parlé fit condamner le projet d'une manière si générale, si prompte et si décelée, qu'à partir de 1859 jusqu'à la crise ministérielle de 1864, la question de l'union des colonies n'influa nullement sur la politique du pays. Elle y fut rarement mentionnée dans le Parlement ou dans les journaux, et il n'en fut nullement question aux élections générales de 1861 et de 1863.

En 1863, le parlement actuel fut élu. Ni dans le Haut ni dans le Bas-Canada les candidats des partis politiques d'alors ne manifestèrent l'intention de détruire le système constitutionnel existant, auquel le peuple était attaché. En réalité, plusieurs questions politiques demandaient une solution; mais un peu de patience de la part des gouvernements il était facile de les régler. Il y avait eu, il est vrai, des erreurs et peut-être quelque chose de pire que des erreurs d'administration, il y avait eu des dépenses extravagantes; mais ces erreurs allaient même jusqu'à la prodigalité; mais ces maux sont inhérents à toute forme de gouvernement, et avec des institutions représentatives, le peuple avait sous la main un remède qui il aurait appliqué avec énergie s'il n'en avait pas été empêché par le mouvement extraordinaire, qui fut adopté pour changer la constitution et que nous allons avoir occasion d'expliquer. Les élections de 1863 se firent principalement sur les questions pratiques aux quelles nous venons de faire allusion.

Leur résultat fut une faible majorité en faveur du ministre libéral du jour, dont le plus pressant devoir était de rétablir les finances en faisant disparaître le désordre dans lequel les administrations précédentes les avaient jetées. Cette majorité fut si faible que le ministère, ne se sentant pas assez fort pour faire passer les mesures importantes de réforme dans les finances et l'administration qu'il croyait nécessaires, résigna au commencement de la session de 1864. Ses adversaires remontrèrent au pouvoir. Il n'y avait pas l'ombre d'une difficulté constitutionnelle. Personne ne songeait à des changements constitutionnels. Un simple changement d'administration eût lieu alors. Mais, quelques semaines après, il s'éleva dans le comité des subsides un débat sur la conduite des ministres lorsqu'ils étaient antérieurement en office. Cela conduisit à une résolution, présentée par l'opposition, condamnant spécialement l'un de leurs actes. Une motion ayant été faite le 14 juin 1864 pour que la chambre se formât en comité des subsides, il fut proposé en amendement: "Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui représentant, qu'en juin 1859 des avances au montant de \$100,000 furent faites, à même le trésor public, sans l'autorisation du parlement, pour le rachat des débetures de la cité de Montréal, lesquelles débetures étaient rachetables par la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc; que, par un ordre en conseil daté du 1er juin 1859, le receveur-général fut autorisé à racheter ces débetures au compte de la cité de Montréal, et à les rembourser jusqu'à ce que le montant ainsi avancé (\$100,000), avec l'intérêt 6 pour cent, fût remboursé au gouvernement par la cité de Montréal, à la condition que la dite cité imposât immédiatement les taxes nécessaires pour rembourser la dette qu'elle avait contractée sous l'acte du fonds d'emprunt municipal, et que le montant ainsi avancé serait remboursé dans trois mois; que la cité de Montréal ayant payé ce qu'elle devait sous l'acte du fonds d'emprunt municipal, les débetures en question ont été remises par le receveur-général au trésorier de la cité le 15 septembre 1859, et en conséquence toute réclamation contre la cité de Montréal pour la somme ainsi avancée a été abandonnée;

que par les instructions du ministre des finances d'alors, envoyées dans une lettre datée de Londres le 28 décembre 1859 et adressée à M. Heffernstein, du département du receveur-général, le montant ainsi avancé a été transféré au délit des agents financiers de la province à Londres, qui nient avoir jamais consenti à se rendre responsables pour ce prêt, et que, en conséquence des faits ci-dessus, cette chambre croirait manquer à son devoir si elle ne désapprouvait hautement un crédit, ainsi fait sans autorisation, d'un montant considérable de l'argent public, et l'abandon sub séquent des conditions stipulées par l'ordre en conseil en vertu duquel ce montant a été avancé." Cette résolution fut considérée par les ministres comme une motion de non-confiance et fut adoptée à une majorité de deux voix. La résolution et la discussion qu'elle souleva avait rapport seulement à des actes administratifs que le parlement avait le droit d'approuver, et elle eut pour résultat de faire condamner les ministres par le parlement.

Une crise qui dura plusieurs jours suivit ce vote. Les ministres conseillèrent à Son Excellence le Gouverneur-Général de dissoudre la Chambre. Après un long délai, et après quelque hésitation, l'on croit même que ce ne fut pas sans quelque répugnance, Son Excellence adopta finalement cet avis. Cependant il répugnait évidemment aux ministres de recourir à une dissolution à propos de la question soulevée par la question du 14 juin, parce que les élections devaient dans ce cas rouler entièrement sur leur administration antérieure des finances, qui avait été un sentiment profond et général du mécontentement. Afin d'éviter un appel au peuple sur une question aussi défavorable, et enfin d'échapper en même temps aux conséquences de la condamnation formelle que le parlement venait de prononcer, les ministres tentèrent avec M. Brown, l'un des chefs de l'opposition du Haut-Canada, des négociations pour former une coalition haut-canadienne. Ces négociations eurent pour résultat de faire monter au pouvoir M. Brown et de lui de ses amis—sans aucun changement dans le personnel de la section bas-canadienne du cabinet. Cette réhabilitation d'une administration défaite et condamnée s'accomplit au moyen d'une convention par laquelle on devait, pendant la vacance parlementaire, tâcher d'obtenir le consentement des provinces maritimes à une union fédérale de toutes les colonies, et si l'on n'y réussissait avant l'ouverture du parlement canadien en janvier suivant, l'on devait soumettre alors un plan d'union fédérale applicable aux deux Canadas seulement.

Ainsi se forma entre des hommes qui pendant des années, avaient entretenu de violents ressentiments politiques et personnels, une coalition dont le but était de faire adopter—soit une mesure à laquelle les deux partis avaient été opposés auparavant,—soit, dans le cas probable où l'on ne réussirait pas, une autre mesure, à laquelle l'un des partis était encore plus opposé qu'à la première, car M. McDonald et Cartier n'avaient cessé de dénoncer avec détermination et mépris le projet d'une union fédérale des deux Canadas seuls.

Mais, maintenant, pour obtenir l'appui d'une partie de leurs adversaires politiques, et par là éviter une dissolution dont ils prévoyaient clairement que le résultat serait la défaite dévastatrice de leur parti et la ratification par le pays de la condamnation que le parlement venait de prononcer contre eux, ces mêmes hommes adoptèrent le projet de confédération comme le leur et se déclarèrent prêts, comme ils le sont encore maintenant, à le faire adopter sans même consulter le peuple, s'ils pouvaient seulement obtenir l'assentiment d'un parlement élu, sans aucun rapport à ces changements constitutionnels.

Il est juste que nous référions maintenant à des précédents auxquels l'on a quelquefois voulu attribuer une grande importance, mais qui, suivant nous, n'ont exercé aucune influence appréciable sur le résultat.

On les rencontrait fréquemment dans les rues, sur les promenades, bras dessus, le père remorquant le fils, comme le crime traîne à sa suite la honte et la vengeance. C'était la croyance commune qu'un incommensurable malheur empoisonnait l'existence de cet homme. Il avait des mœurs irréprochables, il ne mesurait ses jours que par le travail et les bonnes actions, et n'éveillait partout que des antipathies. Peut-être, sans son fils, fût-on parvenu à les vaincre; mais la vue de ce bel et étrange idiot, qui couchait dans son ombre, se levait une véritable horreur: on s'en détourrait comme on se gare d'un reptile dangereux.

Clément semblait tourmenté d'un soif d'argent inextinguible. Se livrant au commerce avec fréquence, d'une hardiesse sans exemple, d'une habileté rare, d'un bonheur proverbial dans toutes ses opérations, il

misérable au milieu de la prospérité, et qui, pour peu qu'on l'approchât, évailait aussitôt chez autrui d'indiscrètes impressions. Il dépassait de peu la quarantaine, et ses yeux caves, son front chauve, ses joues creuses et livides, la maigreur de son corps courbé, lui donnaient les apparences d'un vieillard, ou mieux, celles d'un cadavre ambulante. Tout en ayant l'humour la plus douce, il était sombre, taciturne, inaccessible à la gaieté, et dévoré d'une activité fébrile qui achevait de ruiner sa constitution.

On ne se rappelait pas l'avoir jamais vu sans son fils, jeune homme pâle, plus étrange encore que son père. Un œil noir d'une fixité stupide, de longs cheveux bruns naturellement bouclés, rehaussaient encore sa pâleur. Bien qu'il n'eût pas plus de quinze ou seize ans, il en accusait vingt, à cause de ses traits accentués et d'une légère moustache qui estomбай déjà sa lèvre supérieure. Sous le rapport des facultés intellectuelles, il n'était pas à la hauteur d'un enfant de six mois; il

que par les instructions du ministre des finances d'alors, envoyées dans une lettre datée de Londres le 28 décembre 1859 et adressée à M. Heffernstein, du département du receveur-général, le montant ainsi avancé a été transféré au délit des agents financiers de la province à Londres, qui nient avoir jamais consenti à se rendre responsables pour ce prêt, et que, en conséquence des faits ci-dessus, cette chambre croirait manquer à son devoir si elle ne désapprouvait hautement un crédit, ainsi fait sans autorisation, d'un montant considérable de l'argent public, et l'abandon sub séquent des conditions stipulées par l'ordre en conseil en vertu duquel ce montant a été avancé." Cette résolution fut considérée par les ministres comme une motion de non-confiance et fut adoptée à une majorité de deux voix. La résolution et la discussion qu'elle souleva avait rapport seulement à des actes administratifs que le parlement avait le droit d'approuver, et elle eut pour résultat de faire condamner les ministres par le parlement.

Une crise qui dura plusieurs jours suivit ce vote. Les ministres conseillèrent à Son Excellence le Gouverneur-Général de dissoudre la Chambre. Après un long délai, et après quelque hésitation, l'on croit même que ce ne fut pas sans quelque répugnance, Son Excellence adopta finalement cet avis. Cependant il répugnait évidemment aux ministres de recourir à une dissolution à propos de la question soulevée par la question du 14 juin, parce que les élections devaient dans ce cas rouler entièrement sur leur administration antérieure des finances, qui avait été un sentiment profond et général du mécontentement. Afin d'éviter un appel au peuple sur une question aussi défavorable, et enfin d'échapper en même temps aux conséquences de la condamnation formelle que le parlement venait de prononcer, les ministres tentèrent avec M. Brown, l'un des chefs de l'opposition du Haut-Canada, des négociations pour former une coalition haut-canadienne. Ces négociations eurent pour résultat de faire monter au pouvoir M. Brown et de lui de ses amis—sans aucun changement dans le personnel de la section bas-canadienne du cabinet. Cette réhabilitation d'une administration défaite et condamnée s'accomplit au moyen d'une convention par laquelle on devait, pendant la vacance parlementaire, tâcher d'obtenir le consentement des provinces maritimes à une union fédérale de toutes les colonies, et si l'on n'y réussissait avant l'ouverture du parlement canadien en janvier suivant, l'on devait soumettre alors un plan d'union fédérale applicable aux deux Canadas seulement.

Ainsi se forma entre des hommes qui pendant des années, avaient entretenu de violents ressentiments politiques et personnels, une coalition dont le but était de faire adopter—soit une mesure à laquelle les deux partis avaient été opposés auparavant,—soit, dans le cas probable où l'on ne réussirait pas, une autre mesure, à laquelle l'un des partis était encore plus opposé qu'à la première, car M. McDonald et Cartier n'avaient cessé de dénoncer avec détermination et mépris le projet d'une union fédérale des deux Canadas seuls.

Mais, maintenant, pour obtenir l'appui d'une partie de leurs adversaires politiques, et par là éviter une dissolution dont ils prévoyaient clairement que le résultat serait la défaite dévastatrice de leur parti et la ratification par le pays de la condamnation que le parlement venait de prononcer contre eux, ces mêmes hommes adoptèrent le projet de confédération comme le leur et se déclarèrent prêts, comme ils le sont encore maintenant, à le faire adopter sans même consulter le peuple, s'ils pouvaient seulement obtenir l'assentiment d'un parlement élu, sans aucun rapport à ces changements constitutionnels.

Il est juste que nous référions maintenant à des précédents auxquels l'on a quelquefois voulu attribuer une grande importance, mais qui, suivant nous, n'ont exercé aucune influence appréciable sur le résultat.

On les rencontrait fréquemment dans les rues, sur les promenades, bras dessus, le père remorquant le fils, comme le crime traîne à sa suite la honte et la vengeance. C'était la croyance commune qu'un incommensurable malheur empoisonnait l'existence de cet homme. Il avait des mœurs irréprochables, il ne mesurait ses jours que par le travail et les bonnes actions, et n'éveillait partout que des antipathies. Peut-être, sans son fils, fût-on parvenu à les vaincre; mais la vue de ce bel et étrange idiot, qui couchait dans son ombre, se levait une véritable horreur: on s'en détourrait comme on se gare d'un reptile dangereux.

Clément semblait tourmenté d'un soif d'argent inextinguible. Se livrant au commerce avec fréquence, d'une hardiesse sans exemple, d'une habileté rare, d'un bonheur proverbial dans toutes ses opérations, il

Feuilleton du Journal de Lévis.

DU 7 NOVEMBRE 1866.

L'ASSASSINAT DU PONT-ROUGE.

XVII.

UN HOMME HEUREUX.

(Suite.)

La disparition de Clément ne laissa pas que d'être remarquée. Dans le principe, on ne voulait point admettre que Destroy ignorât ce qu'il était devenu: on le harcelait pour en avoir des nouvelles. Bien que fondé à le croire aux États-Unis, il se défendait immuablement de savoir en quel lieu le dit Clément s'était réfugié. Dix années et plus s'écoulaient. Insensiblement on l'oublia, comme les absents s'oublent.

Max lui-même y pensait déjà beaucoup moins; en son souvenir, l'histoire de son ancien ami persistait sans doute, mais comme y eussent persisté les impressions d'un rêve sinistre. Peu s'en fallait qu'il ne prit toutes ces aventures pour les fantaisies d'une sombre imagination.

Cependant, il se montra chez son ami Rodolphe avec un jeune homme qui venait de parcourir le monde en touriste. Ce jeune homme bien connu sous le nom de Sosthènes, avait tout uniment cette valeur qu'aux yeux du plus grand nombre donne la fortune. Pour le soustraire à l'influence ruineuse qu'exerçait sur lui une femme entretenue, sa mère l'avait obligé d'entreprendre un long voyage. Trois années de séjour dans l'Amérique du Nord avaient meublé sa mémoire d'une série d'anecdotes plus ou moins dignes d'intérêt. Il avait visité nombre d'endroits, et, en dernier lieu, s'était arrêté assez longtemps dans une ville de commerce située sur le lac Ontario. A beau mentir, ou, au moins, à beau parler qui vient de

loin, Max et Rodolphe l'écoutaient avec distraction. Il s'interrompit tout à coup. "N'avez-vous pas connu un nommé Clément?" demanda-t-il aux deux amis.

Tandis que Rodolphe, dont la curiosité prenait feu s'empressait de répondre affirmativement, Max tressaillait et regardait Sosthènes avec inquiétude.

"Je vous en parle, reprit Sosthènes, parce que, soi-disant, il a vécu dans le monde des gens de lettres et des artistes."

Tout ému de la rencontre, Rodolphe, avec son étourderie habituelle, plus soucieux de parler que d'écouter, accumula questions. Sosthènes, exceptionnellement, fut intéressant parce qu'il avait été intéressé lui-même. Max, contre toute attente, connut, jusque dans les moindres détails, la nouvelle existence d'un homme auquel il ne pouvait penser sans frémir.

Le jeune touriste représentait Clément comme un personnage étrange, mystérieux, foncièrement

misérable au milieu de la prospérité, et qui, pour peu qu'on l'approchât, évailait aussitôt chez autrui d'indiscrètes impressions. Il dépassait de peu la quarantaine, et ses yeux caves, son front chauve, ses joues creuses et livides, la maigreur de son corps courbé, lui donnaient les apparences d'un vieillard, ou mieux, celles d'un cadavre ambulante. Tout en ayant l'humour la plus douce, il était sombre, taciturne, inaccessible à la gaieté, et dévoré d'une activité fébrile qui achevait de ruiner sa constitution.

On ne se rappelait pas l'avoir jamais vu sans son fils, jeune homme pâle, plus étrange encore que son père. Un œil noir d'une fixité stupide, de longs cheveux bruns naturellement bouclés, rehaussaient encore sa pâleur. Bien qu'il n'eût pas plus de quinze ou seize ans, il en accusait vingt, à cause de ses traits accentués et d'une légère moustache qui estomбай déjà sa lèvre supérieure. Sous le rapport des facultés intellectuelles, il n'était pas à la hauteur d'un enfant de six mois; il

que par les instructions du ministre des finances d'alors, envoyées dans une lettre datée de Londres le 28 décembre 1859 et adressée à M. Heffernstein, du département du receveur-général, le montant ainsi avancé a été transféré au délit des agents financiers de la province à Londres, qui nient avoir jamais consenti à se rendre responsables pour ce prêt, et que, en conséquence des faits ci-dessus, cette chambre croirait manquer à son devoir si elle ne désapprouvait hautement un crédit, ainsi fait sans autorisation, d'un montant considérable de l'argent public, et l'abandon sub séquent des conditions stipulées par l'ordre en conseil en vertu duquel ce montant a été avancé." Cette résolution fut considérée par les ministres comme une motion de non-confiance et fut adoptée à une majorité de deux voix. La résolution et la discussion qu'elle souleva avait rapport seulement à des actes administratifs que le parlement avait le droit d'approuver, et elle eut pour résultat de faire condamner les ministres par le parlement.

Une crise qui dura plusieurs jours suivit ce vote. Les ministres conseillèrent à Son Excellence le Gouverneur-Général de dissoudre la Chambre. Après un long délai, et après quelque hésitation, l'on croit même que ce ne fut pas sans quelque répugnance, Son Excellence adopta finalement cet avis. Cependant il répugnait évidemment aux ministres de recourir à une dissolution à propos de la question soulevée par la question du 14 juin, parce que les élections devaient dans ce cas rouler entièrement sur leur administration antérieure des finances, qui avait été un sentiment profond et général du mécontentement. Afin d'éviter un appel au peuple sur une question aussi défavorable, et enfin d'échapper en même temps aux conséquences de la condamnation formelle que le parlement venait de prononcer, les ministres tentèrent avec M. Brown, l'un des chefs de l'opposition du Haut-Canada, des négociations pour former une coalition haut-canadienne. Ces négociations eurent pour résultat de faire monter au pouvoir M. Brown et de lui de ses amis—sans aucun changement dans le personnel de la section bas-canadienne du cabinet. Cette réhabilitation d'une administration défaite et condamnée s'accomplit au moyen d'une convention par laquelle on devait, pendant la vacance parlementaire, tâcher d'obtenir le consentement des provinces maritimes à une union fédérale de toutes les colonies, et si l'on n'y réussissait avant l'ouverture du parlement canadien en janvier suivant, l'on devait soumettre alors un plan d'union fédérale applicable aux deux Canadas seulement.

Ainsi se forma entre des hommes qui pendant des années, avaient entretenu de violents ressentiments politiques et personnels, une coalition dont le but était de faire adopter—soit une mesure à laquelle les deux partis avaient été opposés auparavant,—soit, dans le cas probable où l'on ne réussirait pas, une autre mesure, à laquelle l'un des partis était encore plus opposé qu'à la première, car M. McDonald et Cartier n'avaient cessé de dénoncer avec détermination et mépris le projet d'une union fédérale des deux Canadas seuls.

Mais, maintenant, pour obtenir l'appui d'une partie de leurs adversaires politiques, et par là éviter une dissolution dont ils prévoyaient clairement que le résultat serait la défaite dévastatrice de leur parti et la ratification par le pays de la condamnation que le parlement venait de prononcer contre eux, ces mêmes hommes adoptèrent le projet de confédération comme le leur et se déclarèrent prêts, comme ils le sont encore maintenant, à le faire adopter sans même consulter le peuple, s'ils pouvaient seulement obtenir l'assentiment d'un parlement élu, sans aucun rapport à ces changements constitutionnels.

Il est juste que nous référions maintenant à des précédents auxquels l'on a quelquefois voulu attribuer une grande importance, mais qui, suivant nous, n'ont exercé aucune influence appréciable sur le résultat.

On les rencontrait fréquemment dans les rues, sur les promenades, bras dessus, le père remorquant le fils, comme le crime traîne à sa suite la honte et la vengeance. C'était la croyance commune qu'un incommensurable malheur empoisonnait l'existence de cet homme. Il avait des mœurs irréprochables, il ne mesurait ses jours que par le travail et les bonnes actions, et n'éveillait partout que des antipathies. Peut-être, sans son fils, fût-on parvenu à les vaincre; mais la vue de ce bel et étrange idiot, qui couchait dans son ombre, se levait une véritable horreur: on s'en détourrait comme on se gare d'un reptile dangereux.

Clément semblait tourmenté d'un soif d'argent inextinguible. Se livrant au commerce avec fréquence, d'une hardiesse sans exemple, d'une habileté rare, d'un bonheur proverbial dans toutes ses opérations, il

que par les instructions du ministre des finances d'alors, envoyées dans une lettre datée de Londres le 28 décembre 1859 et adressée à M. Heffernstein, du département du receveur-général, le montant ainsi avancé a été transféré au délit des agents financiers de la province à Londres, qui nient avoir jamais consenti à se rendre responsables pour ce prêt, et que, en conséquence des faits ci-dessus, cette chambre croirait manquer à son devoir si elle ne désapprouvait hautement un crédit, ainsi fait sans autorisation, d'un montant considérable de l'argent public, et l'abandon sub séquent des conditions stipulées par l'ordre en conseil en vertu duquel ce montant a été avancé." Cette résolution fut considérée par les ministres comme une motion de non-confiance et fut adoptée à une majorité de deux voix. La résolution et la discussion qu'elle souleva avait rapport seulement à des actes administratifs que le parlement avait le droit d'approuver, et elle eut pour résultat de faire condamner les ministres par le parlement.

Une crise qui dura plusieurs jours suivit ce vote. Les ministres conseillèrent à Son Excellence le Gouverneur-Général de dissoudre la Chambre. Après un long délai, et après quelque hésitation, l'on croit même que ce ne fut pas sans quelque répugnance, Son Excellence adopta finalement cet avis. Cependant il répugnait évidemment aux ministres de recourir à une dissolution à propos de la question soulevée par la question du 14 juin, parce que les élections devaient dans ce cas rouler entièrement sur leur administration antérieure des finances, qui avait été un sentiment profond et général du mécontentement. Afin d'éviter un appel au peuple sur une question aussi défavorable, et enfin d'échapper en même temps aux conséquences de la condamnation formelle que le parlement venait de prononcer, les ministres tentèrent avec M. Brown, l'un des chefs de l'opposition du Haut-Canada, des négociations pour former une coalition haut-canadienne. Ces négociations eurent pour résultat de faire monter au pouvoir M. Brown et de lui de ses amis—sans aucun changement dans le personnel de la section bas-canadienne du cabinet. Cette réhabilitation d'une administration défaite et condamnée s'accomplit au moyen d'une convention par laquelle on devait, pendant la vacance parlementaire, tâcher d'obtenir le consentement des provinces maritimes à une union fédérale de toutes les colonies, et si l'on n'y réussissait avant l'ouverture du parlement canadien en janvier suivant, l'on devait soumettre alors un plan d'union fédérale applicable aux deux Canadas seulement.

Ainsi se forma entre des hommes qui pendant des années, avaient entretenu de violents ressentiments politiques et personnels, une coalition dont le but était de faire adopter—soit une mesure à laquelle les deux partis avaient été opposés auparavant,—soit, dans le cas probable où l'on ne réussirait pas, une autre mesure, à laquelle l'un des partis était encore plus opposé qu'à la première, car M. McDonald et Cartier n'avaient cessé de dénoncer avec détermination et mépris le projet d'une union fédérale des deux Canadas seuls.

Mais, maintenant, pour obtenir l'appui d'une partie de leurs adversaires politiques, et par là éviter une dissolution dont ils prévoyaient clairement que le résultat serait la défaite dévastatrice de leur parti et la ratification par le pays de la condamnation que le parlement venait de prononcer contre eux, ces mêmes hommes adoptèrent le projet de confédération comme le leur et se déclarèrent prêts, comme ils le sont encore maintenant, à le faire adopter sans même consulter le peuple, s'ils pouvaient seulement obtenir l'assentiment d'un parlement élu, sans aucun rapport à ces changements constitutionnels.

Il est juste que nous référions maintenant à des précédents auxquels l'on a quelquefois voulu attribuer une grande importance, mais qui, suivant nous, n'ont exercé aucune influence appréciable sur le résultat.

On les rencontrait fréquemment dans les rues, sur les promenades, bras dessus, le père remorquant le fils, comme le crime traîne à sa suite la honte et la vengeance. C'était la croyance commune qu'un incommensurable malheur empoisonnait l'existence de cet homme. Il avait des mœurs irréprochables, il ne mesurait ses jours que par le travail et les bonnes actions, et n'éveillait partout que des antipathies. Peut-être, sans son fils, fût-on parvenu à les vaincre; mais la vue de ce bel et étrange idiot, qui couchait dans son ombre, se levait une véritable horreur: on s'en détourrait comme on se gare d'un reptile dangereux.

Clément semblait tourmenté d'un soif d'argent inextinguible. Se livrant au commerce avec fréquence, d'une hardiesse sans exemple, d'une habileté rare, d'un bonheur proverbial dans toutes ses opérations, il

sey, du Cap-Diamant. Les flammes eurent le temps de ravager et de sévir avec fureur pendant l'espace de plus d'une heure avant que l'eau fut arrivée. Le feu se communiqua bientôt à la maison de feu. Chs. Alley, occupé par Dennis Sheehan, hôtelier. Ces deux maisons ont été seules détruites, et ce n'est qu'après l'arrivée de l'eau que l'on a pu comprimer l'ardeur du feu qui menaçait les maisons voisines. La maison occupée par Smith est assurée pour \$1200. On ne sait comment le feu a originé.

—John Francis Maguire, Ecuyer, membre du Parlement Impérial pour le comté de Cork, Irlande, est en ce moment en cette ville. M. Maguire est aussi éditeur propriétaire du *Cork Examiner*, journal libéral, et feuille d'une haute importance politique. —Hem.

UN TOURISTE EXCENTRIQUE.—Un jeune homme d'environ 16 à 17 ans, se disant natif de Québec, et portant tantôt le nom de Langevin, tantôt celui de Frénette, et au besoin celui de Gauscha, vient de jouer un certain petit rôle qu'il est bon de faire connaître pour renseigner d'abord ses parents s'il en a, et en second lieu pour dire à ceux de ses parents qui seraient tentés de l'imiter d'y renoncer. Le jeune homme est de taille moyenne, visage joufflu et de couleur brune, chevelure noire et bien fournie, et revêtu d'un épais drap noir avec ceinture. Il porte une casquette de même couleur que le capot. Il jouit d'un embonpoint remarquable, et tout annonce que son corps et son esprit ignorent la fatigue. Tout porte à croire que c'est un échappé du collège à la paresse auquel on a déclaré la guerre.

Le onze d'octobre dernier il était au Cap St. Lévesque. Il disait chez toutes les personnes qui lui accordaient l'hospitalité qu'il descendait à Ste. Anne pour continuer ses études, que le séjour de la ville était funeste à sa précieuse santé. Comme on exprimait partout un certain étonnement sur sa manière de voyager, il rétorquait aussitôt en disant qu'il avait échappé à son attrait naturel pour la belle nature, et que pour se donner le plaisir de visiter les belles paroisses qui longent le fleuve en bas de Québec, il s'était décidé à partir quelques jours avant son départ et libérer sa poche qui reviendrait le rejoindre à son poste par la voie des chars. Il a parcouru ainsi les paroisses de l'Islet, St. Jean, St. Joseph, Saint Roch, et Ste. Anne, restant toujours son unique refrain: mais après un séjour de trois à quatre jours il a fallu déguerpir, il était pour tout le monde plus que suspect. C'était toujours à son penchant de Juif-errant pour la marche, il a ainsi traversé les paroisses de la Rivière Ouelle, St. Denis et Kamouraska. Cette place est en grande renommée parmi les touristes et regardée à bon droit comme un lieu de santé: notre héros s'y est arrêté, et s'y est illustré.

La il s'est décidé à changer de rôle. Une idée lumineuse lui a traversé l'esprit: le cerveau, il s'est dirigé vers la société, s'est emparé d'un beau et grand jupon en forme de soufre, avec des rabats appartenant aux enfants de chœur, s'en est affublé, et dans ce nouveau costume, s'est présenté chez un brave cultivateur de l'endroit, se disant ecclésiastique en route pour Rimouski, pour aller professer au collège. On croyait peu à ses cancanes, vu sa manière peu digne de voyager pour un professeur. C'était bien le cas, car en partant il a dérobé quelques pièces d'argent. Hélas! Hélas! et aujourd'hui il est dans la prison de Kamouraska, se reposant de ses fatigues, et jouissant de la plus grande tranquillité. Espérons qu'il y restera assez longtemps pour faire un bon examen de conscience et s'exciter à la contrition. —Hem.

NOYÉS.—On rapporte qu'un individu dont on n'a pu se procurer le nom s'est noyé accidentellement au quai Renaud avant hier soir. Un jeune homme nommé William Buchanan, âgé de 20 ans, s'est aussi noyé accidentellement, à Ethenchin, New-Liverpool, samedi dernier. Son corps a été retrouvé au quai du Palais.

—Il est tombé 14 pouces de neige dans les régions minières de la Supérieure.

—Les troubles assez sérieux qui ont éclaté à Baltimore, il y a quelques jours, ont été arrêtés par un simple menace du général Grant de mettre la ville sous la loi martiale, si les radicaux ne se tenaient pas en paix.

—Le feld maréchal autrichien Benedeck a été mis sur la liste des officiers en retraite.

—Mlle Fannie Seward, fille unique du secrétaire d'état, des Etats-Unis, est morte le 30 octobre à Washington.

—Quarante mille bouquets de tabac sont sortis de la Virginie et de la Caroline du nord, cette année.

—Tout récemment, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du marquis de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

—Si ces propriétés étaient converties en espèces, elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling. c'est-à-dire en monnaie française, de 1,150,000,000 francs.

livra à des observations du caractère le plus attristant. Clément se pliait en esclave à tous les caprices de son fils; il semblait l'idolâtrer et se complaire à lui obéir. Mais l'enfant n'était touché ni de cette affection, ni de ces complaisances; il avait à peine ce qu'il exigeait impérieusement par des cris, qu'il devenait impassible. Il repoussait en hurlant les caresses paternelles et avait le privilège étrange, avec sa valeur mornie, son œil dur, l'inflexibilité de sa bouche, son mutisme, de remplir son père lui-même de terreur. Quel effet ne devait-il pas produire sur les étrangers?

(A continuer.)
CHARLES BARBARA

DIFFICULTÉ INTERNATIONALE.—Une singulière difficulté vient de s'élever entre la flotte des Etats-Unis dans les eaux du Pérou et les autorités maritimes de ce pays. Le commandant des forces américaines a refusé de signer le pavillon péruvien, l'amiral Tucker, averti dans le marin confédéré durant la guerre civile. Cette affaire délicate a été déferée au secrétaire d'Etat par le secrétaire de la marine pour avoir son avis. —*Courrier des Etats-Unis*.

—Le *Courrier de St. Hyacinthe* nous apprend que l'on va établir dans cette ville une manufacture pour changer le fer en acier par un procédé chimique tout-à-fait nouveau. Cette ville possède déjà plusieurs manufactures, son importance grandit de jour en jour, et bientôt elle pourra figurer avec honneur au milieu des villes les plus manufacturières du pays. —*Ordre*.

Port de Québec.
ARRIVAGES.
3, Nov.
SS. Ceunys Ivarnia, Lewis, Malta, 15 oct. Allans. Rae et Cie, Doune Regt.
Brigée Comado, Caldwell, New Carlisle, 19 jours d'ordre, poisson et huile.
Golette Marie Almida, Deroy, Antigonish, 11 jours pour Montréal, plâtre.

EXPÉDIÉS.
7, Nov.
Navire, Home, pour Greenock Barque, Armistice, Sharpness Point, Goulette, Hiramella, Nathanaël, R. Weir, La Pêche, Notre Dame de la Garde, Nathanaël, Tempérance, New Carlisle, Mariner, Pointe aux Esquimaux; Norland, Pietou.

Benoit et Pelletier,
AVOCATS,
No. 41, rue Ste. Anne, Québec, vis-à-vis la Place d'Armes.
M. Pelletier suivra les termes des Circuits de Témiscouata et de l'Islet.
2 novembre 1866.

A VENDRE.
1,000 pieds de Plancher de Bois Blanc, largeur 12 à 20 pouces.
T. PARADIS et Cie.
Lévis, 2 novembre 1866—1 m

A vendre.
UNE magnifique et superbe SLEIGH à DEUX SIÈGES, qui est dans un parfait état et qui sort de la boutique de M. Edouard Gingras de Québec, avec une bonne peau d'Ours en arrière et tous les tabliers complets.
Aussi:
Une belle et forte CARRIOLE et un WAGON à DEUX SIÈGES, qui est aussi dans un bon et parfait état.
LE TOUT à DES CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.
S'adresser à ce Bureau.
Lévis, 26 octobre 1866.

A VENDRE.
EN CETTE VILLE, UNE MAGNIFIQUE maison à deux étages, située dans la rue STE. HELENE.
S'adresser au propriétaire,
ABRAHAM TURGEON,
Menuisier.
Lévis, 15 octobre, 1866.

Bureau de la Commission des
Chemins à Barrières de la
Rive Sud à Québec.
ATTENDU que des charretiers se permettent de stationner aux Barrières et dans d'autres endroits des chemins sous le contrôle de cette Commission:
Attendu de plus que des amateurs de chevaux et autres se sont, depuis quelque temps, servi des dits chemins comme lieux de manège ou de courses;
Et attendu qu'il résulte de ces pratiques, de graves inconvénients pour le public.
Avis est en conséquence donné à ces personnes que ces abus sont strictement défendus, et que des procédures légales seront prises à l'avenir contre tous ceux qui ne se seront pas conformés au présent avis.
Par ordre
CHS. BOURGÈT,
Secrétaire-Trésorier.
Lévis, 5 octobre 1866.

TERRES A VENDRE.
St. Henri, comté de Lévis, deux magnifiques terres de trois arpents de large sur trente de profondeur chacune, dont l'une est située sur le chemin macadamisé à deux milles de l'église et à un mille de la Station de St. Henri, elle possède de superbes bâtisses avec un moulin à battre, et elle est toute en bon état de culture.
L'autre est située à vingt arpents du chemin macadamisé, dont un tiers est en état de culture et le reste tout en bois de bonté.
De plus deux superbes lopins de terre de vingt arpents de superficie, très bons à cultiver.
Le tout avec des conditions très-libérales.
S'adresser au propriétaire,
ROMUALD BEAUDOIN,
St. Henri.
Lévis 24 septembre 1866.—1 m

Connaissez votre destinée.

MADAME E. F. THORNTON, la célèbre Astrologue, Clairvoyante et Psychométrienne qui a fait l'admiration des savants du vieux monde, demeure maintenant à Hudson N. Y. Madame Thornton possède de merveilleux pouvoirs de seconde vue qui la mettent en état de révéler des communications de la plus haute importance aux célibataires et aux personnes mariées des deux sexes, lorsqu'elle est dans son état d'extase, elle dessine les traits de votre future épouse et à l'aide d'un instrument puissant appelé Psychomètre, elle peut garantir qu'elle vous donnera un portrait ressemblant de la femme ou du mari de celui ou de celle qui la consulte. De plus, elle vous donnera la date du jour de votre mariage, votre position dans la vie et les principaux traits de caractère. Ce n'est pas une blague, elle a des milliers de témoignages. Elle gouverne, au besoin un certificat certifié, ou une garantie écrite que le portrait est ce qu'elle dit être. Envoyez une boucle de cheveux, dits ou vous êtes né, votre âge, vos dispositions, votre complexion, et ajoutez 40 centins, une enveloppe estampillée et portant votre adresse, et le retour de la maille vous fera parvenir les informations voulues et le portrait. Toutes les communications sont strictement confidentielles. Adressez votre lettre à
MADAME E. F. THORNTON,
P. O. Boite 223, Hudson, N. Y.
Lévis, 1 octobre 1866.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.
Compagnie du Richelieu,
ENTRE
QUÉBEC ET MONTRÉAL.
Incorporée par un Acte du Parlement.
Le splendide Vapeur

MONTREAL,
Capitaine ROBERT NELSON,
LAISSERA LE QUAI NAPOLEON POUR
MONTREAL.
PRIX DU PASSAGE:
CHAMBRE, (Repas et lits de cabine, en bus, inclus) \$2.50
ENTREPOINT..... \$1.00
La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un cautionnement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.
Pour plus amples informations s'adresser à Bureau, J. E. DESCHAMPS, Agent.
Québec, 2 novembre 1866.

Compagnie des Remorqueurs du
St. Laurent.
Ligne de Passagers entre Québec et
L'Islet.
Le bateau à vapeur neuf

"ST. GEORGE,"
(CAPITAINE TURGEON)
LAISSERA LE QUAI SAINT-ANDRÉ, pour LISLETT, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à MIDI, touchant aux ports intermédiaires, ST. JEAN, ISLE D'ORLÉANS et BERTHIER.
Il repartira de LISLETT pour Québec, à 6 heures A. M., tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS faisant les mêmes arrêts qu'en descendant.
PHIEX DU PASSAGE DE QUÉBEC.
A LISLETT—1ère classe, 5.00. 2nde classe, 2.50. vice-versa.
A BERTHIER—1ère classe, 2s. 6d. 2nde classe, 1s. 3d. vice-versa.
A St. Michel, et St. Jean, (Isle-d'Orléans)—1ère classe, 2s. 2nde classe, 1s. vice-versa.
Pour autres informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André.
JULIEN CHABOT,
Gérant.
Québec, 22 juin 1866.

£1000 à prêter
EN sommes diverses pour accommoder les emprunteurs à des époques peu éloignées. S'adresser au sousigné à son Bureau, rue
J. G. BARTHE.

Le sousigné assure les propriétés et la vie des taux modérés et dans une des meilleures assurances connues ainsi que contre les accidents. Des brevets seront donnés à ceux qui se présenteront.
E* On peut se procurer chez lui les greenbacks américains et l'échange comme à Québec et au même taux.
J. G. BARTHE.
Lévis, 28 juin 1866.

MADRIERS POUR PLANCHERS.
2000 Madriers d'Épinette de 2 pouces.
1600 ditto de Pin
A vendre par
T. PARADIS et Cie.
Lévis, 13 avril 1866.

AVOINE!! AVOINE!!!
A VENDRE
1000 minots d'avoine
PAR
CARRIER ET DAGNEAU.
Lévis, 8 juin 1866.

Chaux de Beauport
De Vere qualité, à vendre par
CARRIER ET DAGNEAU.
Lévis, 30 Mai 1866.



CERCUEILS! CERCUEILS!!

Le sousigné sera toujours prêt à exécuter tous les ordres qu'on voudra bien lui offrir pour Cercueils, tels que:
CERCUEILS EN BOIS DUR,
EN BOIS MOU,
ARGENTÉS, CUIVRES, Etc., Etc., à la demande des personnes, et à meilleur marché que partout ailleurs. Les personnes qui désirent avoir des cercueils en fonte pourront s'en procurer chez le même.
Il aura constamment chez lui deux charriots pour les morts pour la facilité des personnes qui voudront l'encourager.
Le sousigné, étant membre de la société "Union St. Joseph de la ville de Lévis" espère qu'il sera encouragé par la dite société pour les membres d'funts.
PHILIPPE MORIN,
Menuisier.
En face de la maison prêtre de Louis Carrier, Cér.,
Maire.
Lévis, 11 juillet 1866.

Mme. Philippe Morin,
COUTURIERE,
Prend la liberté d'informer le public et surtout les personnes qui ont la douleur d'avoir de la mortalité dans leurs maisons qu'elle aura constamment en mains un assortiment considérable d'habilllements blancs et violets faits pour les d'funts, Bandelières blanches et noires pour les porteurs, crapes et gants, etc., etc.
Madame Morin a aussi à louer une Garniture pour l'appartement du défunt, avec le goût le plus recherché, une garniture de table pour le même appartement avec les luminaires convenables, ainsi qu'un set d'habilllements pour les Dames destinées à porter en viage.
Le tout est fait dans les derniers goûts et pour la commodité des personnes.
Mme. Morin s'offre de plus à poser toutes les garnitures elle-même, afin de faciliter les personnes qui voudront l'honneur de leur patronage.
Tousjours au plus bas prix possible.
Lévis, 11 juillet 1866.

TENUE DES LIVRES
En partie simple et en partie double
ou
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE,
Par M. NAPOLEON LACASSE,
Professeur à l'École Normal-Lévesque.
Cet ouvrage est en vente chez M. OUDÉ BÉGIN, Libraire; on peut aussi se le procurer en s'adressant à M. N. LACASSE lui-même, à Québec
Lévis, 15 juin 1866.

AVIS.
CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE,
Ingénieur et Architecte, pratique et consulté, Estimateur, Toiseur et Expert, etc., enseigne aussi ces diverses branches et donne des cours préparatoires aux élèves qui se destinent tant à l'étude qu'à la pratique de l'Architecture.
Il tient son bureau dans le haut de la maison de M. CARRIER, en face de
L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LEVIS,
où on peut le voir tous les jours de 2 heures à 5 heures P. M.
N. B. On peut le voir le matin à son bureau No. 14, Rue St. François, Haute-Ville Québec.
Lévis, 16 mars 1866. 1-a

Attention! Attention!!
Le sousigné, désirant vendre d'ici à l'automne, s'il est possible, toutes les marchandises de la société PROULX & GRENIER, allouera DIX PAR CENT d'escompte sur tout achat parvu que ce soit payé le MÊME JOUR en livrant les marchandises, vu que le prix sera bien au-dessous du coûtant; en conséquence des pertes à subir et pour régler les affaires de la dite société à l'avenir le commerce se fera pour argent comptant seulement et non autrement.

Les Dames et Messieurs
de Lévis et du district de Beauce, etc., etc. et Messieurs les marchands de la campagne ainsi que le public en général sont invités de profiter de la circonstance pour acheter à bas prix.

Ce Magasin se trouve au No. 5,
Cote du Passage, Lévis.
PROULX ET GRENIER,
Lévis, 2 juillet 1866.—6 m.

Dr. J. C. E. Godin,
RUE WOLFE,
Maison de M. HONORÉ BARRAS.
Il traitera spécialement des maladies de poitrine.
Lévis, 7 mai 1866. 1-a

Le Dr. T. G. Roy.
A établi son bureau dans la maison de M. EUSTACHE DOIRON, pilote, village St. Joseph de Lévis, en face de la résidence du Dr. LACHAINE.
Lévis, 4 juin 1866

M. BARTHE,
AVOCAT.
A transporté ses Bureaux de la maison de M. BERTRAND, au passage, dans sa maison neuve, au Nord Est du Couvent de Lévis, sur la rue DIZIEL.
Montreal, 9 Janvier, 1866.

F. NORMAND,
AVOCAT,
BUREAU: Rue St. Pierre, No. 50,
Basse-Ville de Québec.
Lévis, 2 mars 1866. 1-a

F. X. Couillard,
NOTAIRE,
VILLE DE LEVIS, COTE DU PASSAGE,
en la maison de M. CASS.
Lévis, 13 août 1855. 81-m

ENSEIGNE DU PILON D'OR.
Nouvelle Pharmacie.

Le sousigné remercie ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il continuera comme par le passé à tenir son établissement à la même place, près de M. PIERRE BARRAS, Passage N.-D. de Lévis, et aura constamment en main un assortiment complet de
DROGUES FRAICHES,
MÉDECINES BREVETÉES,
MÉDECINES INFAILLIBLES
CONTRE LE CHOLÉRA,
MÉDECINES POUR CHEVEUX,
BOIS, POUDRÉS, et autres articles de CHIRURGIE,
SAVONS DE FANTAISIE,
HUILE PALMA CHRISTI,
" d'AMANDES,
" de ROSE,
" POMMADES,
Cosmétiques pour cheveux, favoris et moustaches.
BROSSES À DENTS,
" A ONGLES,
" A CHEVEUX,
" À HERNES,
" PEIGNES FINS,
" À DÉMÊLER,
et tous autres articles de toilette.
Aussi tous les articles nécessaires aux fondeteurs et aux forgerons.
Aussi un assortiment complet de Graines fraîches de jardin et de champ.
Le sousigné espère par son assiduité et le prix modéré des Marchandises qu'il offre en vente, mériter la continuation de l'encouragement des Médecins et du public de Lévis et des paroisses environnantes.
Toutes prescriptions de Médecins et ordres de Médecins ou de Marchands envoyés à l'établissement, seront remplis avec le plus grand soin possible et la plus prompte attention.
CONDITIONS: Mêmes prix de Québec et argent comptant.
N. B. Pour la commodité du public, le sousigné se tiendra chez lui le Dimanche matin jusqu'à 8 heures, et depuis la Grande-Messe jusqu'à 11 heures après-midi.
ALFRED GIROUX,
Pharmacien.
Passage N.-D. de Lévis,
près du marché, 30 avril 1866. } 12-m

Le sousigné remercie ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il continuera comme par le passé à tenir son établissement à la même place, près de M. PIERRE BARRAS, Passage N.-D. de Lévis, et aura constamment en main un assortiment complet de
DROGUES FRAICHES,
MÉDECINES BREVETÉES,
MÉDECINES INFAILLIBLES
CONTRE LE CHOLÉRA,
MÉDECINES POUR CHEVEUX,
BOIS, POUDRÉS, et autres articles de CHIRURGIE,
SAVONS DE FANTAISIE,
HUILE PALMA CHRISTI,
" d'AMANDES,
" de ROSE,
" POMMADES,
Cosmétiques pour cheveux, favoris et moustaches.
BROSSES À DENTS,
" A ONGLES,
" A CHEVEUX,
" À HERNES,
" PEIGNES FINS,
" À DÉMÊLER,
et tous autres articles de toilette.
Aussi tous les articles nécessaires aux fondeteurs et aux forgerons.
Aussi un assortiment complet de Graines fraîches de jardin et de champ.
Le sousigné espère par son assiduité et le prix modéré des Marchandises qu'il offre en vente, mériter la continuation de l'encouragement des Médecins et du public de Lévis et des paroisses environnantes.
Toutes prescriptions de Médecins et ordres de Médecins ou de Marchands envoyés à l'établissement, seront remplis avec le plus grand soin possible et la plus prompte attention.
CONDITIONS: Mêmes prix de Québec et argent comptant.
N. B. Pour la commodité du public, le sousigné se tiendra chez lui le Dimanche matin jusqu'à 8 heures, et depuis la Grande-Messe jusqu'à 11 heures après-midi.
ALFRED GIROUX,
Pharmacien.
Passage N.-D. de Lévis,
près du marché, 30 avril 1866. } 12-m

ciable sur le cours des événements. Nous faisons allusion au comité de la Chambre d'Assemblée qui a été nommé, dans la session de 1864, sur la proposition de M. Brown, pour faire une enquête sur les sujets mentionnés dans la correspondance de MM. Cartier, Galt et Ross au ministre des colonies en 1859, et au rapport de ce comité, qui était cougu dans les termes suivants :

(A continuer.)

CANADA.

Lévis, 7 novembre 1866.

ETATS-UNIS.

Les éléments de trouble et de désordre, naissent de tous côtés chez nos voisins; la situation ne fait qu'empirer, et déjà les moins timides s'alarment; chacun, en se mettant au lit le soir se demande s'il ne se réveillera pas le lendemain au bruit des armes en pleine guerre civile. En effet les relations de l'exécutif avec les partis, des gouverneurs d'états avec leurs subordonnés s'enveniment, et, pour peu que cela continue, l'anarchie remplacera l'autorité.

A l'issue de la dernière guerre, on s'attendait que les différents partis, oubliant leurs sujets de plaintes réciproques, se donneraient la main pour travailler de concert à faire disparaître les traces de la lutte, à raffermir sur ses bases l'édifice de l'Union Américaine ébranlé par les fureurs des factions. On comptait sans le fanatisme politique, sans les passions populaires surexcitées et exploitées par des hommes qui veulent parvenir au pouvoir, à la renommée par les plus infâmes moyens.

Aussi les Démocrates et les Républicains ont creusé entre eux un abîme, et sont prêts à s'y précipiter. Il n'y a plus seulement l'antagonisme du Sud et du Nord, ce dernier se fractionne et bientôt l'Ouest ne voudra plus marcher sous le même étendard que la Nouvelle-Angleterre.

Il semble que le Maryland ambitionne la gloire de jouer le premier acte du grand drame qui va peut-être décider du sort de la République-Modèle. Tous les yeux se tournent vers Baltimore et l'on attend avec une anxiété fiévreuse le dénouement de la querelle entre le gouverneur et les commissaires nommés pour les fins électorales. L'état des affaires dans cette ville, le voici. Le gouverneur Swann, républicain modéré du parti du président entend les plaintes portées contre les commissaires, et les somme de comparaître devant lui. Ces derniers refusent d'obéir et ne se disent justiciables que des tribunaux de leur droit.

Le gouverneur menace de les destituer. Rien n'y fait. Ils se maintiennent coûte que coûte par la force des armes, et en même temps ils appellent à leur secours les amis des villes voisines. Comme on le voit, la question

prend une tournure alarmante, et peut se résoudre d'une manière terrible, car on ne peut espérer que si le sang coule à Baltimore, les autres villes resteront impassibles. Le moindre combat sera comme une étincelle qui fera éclater l'incendie de tous côtés. Le Times de New-York ne se trompe pas sur la gravité de la situation, et se faisant l'écho des alarmes des gens modérés exprime ses craintes dans les lignes suivantes :

" Les signes précurseurs du danger, dit-il, se multiplient avec une rapidité en face de laquelle nous ne pouvons rester indifférents. L'orateur ou l'écrivain qui dirait que les feux d'un volcan couvent souvent sous nos pieds, et peuvent d'un moment à l'autre éclater à la surface du sol, serait accusé de vouloir faire des phrases à effet. Ses paroles paraîtraient extravagantes, sans cependant dépasser les limites de la vérité. Elles ne feraient qu'annoncer un danger dont nous voyons des signes de tous côtés."

Pour expliquer ces perturbations de l'ordre social, ces moments d'arrêt dans l'heureux fonctionnement de la machine gouvernementale, on a recours aux raisons ordinaires. C'est la fureur des partis qui ne veulent aucun compromis, c'est l'ambition de quelques fanatiques qui produisent tout le mal. Les causes ne manquent pas : on les peut trouver par centaines; mais elles ont le tort de ne satisfaire personne. Sans doute, elles entrent pour beaucoup dans les progrès du mal, mais nous croyons que pour trouver les véritables causes, il faut nous placer à un point de vue plus élevé pour voir les choses plus clairement.

Suivant nous, les américains n'ont point vu encore le commencement de la fin de leurs troubles intérieurs; et voici pourquoi.

La base véritable, le fondement solide sur lequel tout gouvernement doit s'appuyer pour être stable, surtout dans une république, c'est le respect, la vénération pour l'autorité; ce respect prend sa source dans la moralité, dans les sentiments religieux de la nation. Sans cette vénération du peuple pour l'autorité légitimement constituée, il ne peut y avoir de garantie de durée, ni de tranquillité pour le gouvernement.

De même que les ministres tirent leur influence du pouvoir qu'ils représentent, de même le chef d'un état, qu'il soit roi ou président, doit emprunter son prestige à une source très-élevée, placée au-dessus des choses de ce monde; il faut que sa puissance découle, émane d'une puissance supérieure à la sienne, et que le peuple voit en lui le représentant de ce pouvoir, pour qu'il paraisse obéir à Dieu dans l'homme.

Ces idées n'ont plus cours chez nos voisins depuis longtemps; le respect aux lois et à la constitution, la morale et les sentiments religieux, ont disparu. Ils ont pu vivre sous leur gouvernement sans s'inspirer de ces grands principes qui font la force d'un état, mais combien de fois ne se sont-ils pas vus sur le bord de la guerre civile? Ils n'ont évité les

conflits qu'à force de compromis et grâce à quelques hommes d'état, qui pouvaient faire entendre des paroles de justice. Mais aujourd'hui, le temps des compromis et des expédients de toute espèce est passé. Il faut que le gouvernement américain envisage la difficulté dans toute sa gravité, qu'il l'aborde de front.

C'est en vain qu'il cherche à donner un autre cours à l'opinion publique à diriger son attention sur les affaires du dehors.

Comme tout nous porte à le croire, les dernières mesures du gouvernement américain relativement aux dommages causés par les corsaires confédérés et la lettre de M. Seward à l'ambassadeur anglais, sont une tactique qui pourra apporter un moment de répit, mais ne mènera pas à une solution de la question pendante.

Ce qui se passe aujourd'hui aux Etats-Unis était prévu depuis longtemps par les hommes éclairés de ce pays qui n'ont pas manqué de donner des avertissements à leurs concitoyens. Mais leurs paroles se sont perdues au milieu du tumulte, et le peuple, plein de confiance en son avenir, s'est l'ancé à la poursuite de sa fortune.

Fervent adorateur du dieu métal, il s'est voué au culte de cette divinité en foulant aux pieds tous les principes de l'ordre social. Il a obtenu ce qu'il désirait; le bien-être matériel; mais le fleuve de la richesse, en se répandant dans toutes les classes de la société, y a laissé des germes de corruption et de décadence qui se sont développés, et sont prêts à porter des fruits qui amèneront peut-être la ruine ou le démembrement de la République-Modèle.

NOUVEAU MARCHÉ.

Nous avons le plaisir d'annoncer qu'une Halle neuve vient d'être achevée sur le terrain réservé pour un marché par le gouvernement.

Plusieurs étaux y sont déjà ouverts. Nous croyons que toute la population de la Haute-Ville trouvera un grand avantage à être ainsi dispensée de descendre les côtes, surtout pendant la saison glissante. La Halle actuelle n'est que temporaire; c'est plutôt un essai, et nous nous croyons autorisés à dire que si ce marché est fréquenté, nous aurons avant longtemps sur ces lieux une Halle qui ne le cédera en rien à celui de Québec, pour la grandeur et la beauté.

Ce qui suivra l'évacuation de Rome.

Nous lisons dans l'Union de Paris :

D'après le plan qu'on déroule devant nous, l'évacuation de Rome serait suivie d'un acte par lequel les Romains manifesteraient leur volonté; ils auraient à se prononcer sur la souveraineté du Chef de l'Eglise. C'est l'avis et le désir du Siècle, du Journal des Débats, de l'Opinion nationale, de l'Evénement, et d'autres encore.

Serrons de près cette question, Nous voyons deux manières de renverser ce qui reste du pouvoir temporel du chef de l'Eglise : l'émeute et le scrutin. D'abord l'émeute.

Nos soldats une fois partis, le comité bien connu organise une démonstration, une révolte, un mouvement n'importe lequel, à l'aide des étrangers que l'on est en train de recruter activement des insurgés. Le pouvoir pontifical, au moyen de la légion chargée de sa défense, maintient l'ordre chez lui et même au besoin par la force, comme cela se pratique en tout pays. S'il y a des morts ou des blessés du côté des insurgés on dira que le Pape fait égorger ces pauvres Romains, qui voudraient être plus " esclaves," et que cela crie vengeance; les deux révolutionnaires auraient mieux aimé que le pape se laissât jeter à bas sans résistance. Mais l'émeute romaine, vaincue aujourd'hui, reparaitra demain, parce qu'elle se recruta sous des formes diverses. L'excitation sera permanente et le désordre aussi; c'est alors que les Piémontais, dont les forces resteraient échelonnées sur les frontières pontificales, feront, bon gré, mal gré, accepter leurs services pour rétablir l'ordre à Rome; ils s'y présenteront respectueusement et dans l'intérêt, bien entendu de la sécurité de la liberté spirituelle du Chef de l'Eglise. Le Pape leur enjoindra de s'éloigner; ils lui répondront qu'ils sont là pour le protéger. Le Pape vaudra quitter Rome; et peut-être ne le pourra pas. Alors de deux choses l'une : ou le Pape sera prisonnier au Vatican, ou bien il sera fugitif. Dans les deux cas, la question romaine ne sera pas finie, mais elle commencera avec un formidable caractère et des émotions immenses, dont les publicistes révolutionnaires ne paraissent pas se douter.

Tel sera le résultat de l'émeute romaine d'après ce qu'il est permis de prévoir, et des journaux nous répéteront chaque matin et chaque soir que le Pape est cause de tout le mal en refusant de se reconcilier avec " l'Italie."

Passons à l'autre hypothèse, le scrutin. Supposons qu'après le départ de nos troupes, on soumette la question de la souveraineté du Chef de l'Eglise aux suffrages des Romains. C'est le continuel refrain des feuilles que nous combattons. Voyons s'il y aurait du bon sens et s'il pourrait y avoir une valeur sérieuse, une justice quelconque dans une opération de cette nature. Nous n'examinons pas ici la prétention inacceptable d'une ville qui entreprendrait de faire passer son intérêt problématique avant l'intérêt supérieur du monde chrétien; nous prenons le fait tout seul.

Il faut une autorité pour ouvrir un scrutin. Rome est au Pape; nos contradicteurs pensent que le Pape doit mettre aux voix sa propre déchéance? Aurait-il l'intention de lui demander? Y a-t-il sur la terre un chef, grand ou petit, un prince, je ne sais lequel, un pouvoir établi je ne sais où, à qui ils oseraient adresser une telle proposition? Et le plus petit souverain, à qui elle serait faite, l'accueillerait-il? Le Pape y consentirait-il moins qu'un autre, par la raison qu'il n'est pas le maître, mais seulement le dépositaire passager des droits dont on poursuivrait l'annéantissement par oui ou par non.

Le Chef du monde chrétien ne mettra donc pas au vote sa déchéance. Quelle est donc l'autorité qui ouvrirait le scrutin? Nous ne pensons pas qu'il y ait sous le soleil un souverain qui voudrait se charger de cette opération; il n'en aurait pas le droit; ce serait une ingérence monstrueuse; cela ne s'est jamais vu. Des envahisseurs avec visage de roi ont pu, sous nos yeux, procéder par voie de conspiration ou de conquête; mais l'histoire ne nous offre pas un seul exemple d'un souverain allant chez un autre souverain pour précéder, sous ses yeux, à un scrutin d'où doit sortir son maintien ou sa ruine.

Existe-t-il un homme raisonnable et de bonne foi qui croirait à la sincérité d'une opération accomplie dans de telles conditions pareilles? Les entrepreneurs de ce suffrage universel dans la ville des Pontifes, de qui tiendraient-ils leurs droits? Ce ne pourrait être d'une assemblée électorale; car on ne compte ni pas de dieu ion contre le pouvoir du Pape, en présence du Pape encore debout. Il y aurait donc dictature non reconnue par la cité, mais imposée; où serait alors la volonté nationale des Romains, puisqu'elle ne s'exprimerait pas? Des bulletins s'envoleraient dans l'urne; qui donc lirait ces bulletins? qui les compterait? qui ferait l'exécutive répartition des oui ou des non? Diriez-vous que des commissaires français seraient là? Mais vous ne sentiriez pas l'outrage que vous ferez à la France en la supposant capable de remplir l'office d'assesseur autour de l'urne scandalement ouverte par la révolution pour la déposition du Pape? Et si tout est outrageant, absurde ou faux dans l'hypothèse du scrutin, est-ce là ce que vous voulez présenter au respect, à la sanction morale de la France et de l'univers chrétien?

Vaill, en la dégageant des déclamations et des trébuches, la vérité vraie sur les espérances attachées à l'évacuation de Rome, espérances qui ne se chent pas des deux côtés des Alpes. Voilà comment les ennemis de l'Eglise entendent les suites de l'exécution " loyale " de la Convention de septembre. Nous voyons de démentir que les conséquences qui leur apparaissent au bout de cette Convention ne supportent pas l'examen aux simples points de vue de la loyauté élémentaire, du droit élémentaire et des notions élémentaires de la civilisation. Si nos adversaires sont en mesure de nous prouver que, après le départ de notre armée, tout peut se passer à Rome selon leurs vœux, sans que l'honnêteté et la justice en souffrent, nous leur demandons de ne pas nous priver de leurs bonnes raisons.

Grands personnages en danger.

NAPOLEON III.

Paris, 17 octobre.

Les nouvelles qui nous arrivent de Biarritz sont excellentes. S. M. l'Empereur va et vient, s'occupe de tout, de réceptions, de voyages, de travaux; il n'est pas jour qu'il n'aille surveiller les travaux du port de refuge, qu'il dirige en personne, et il scabule ne pas songer à son retour à Paris; personne ne parle du départ et ne sait quand il aura lieu.

L'IMPÉRATRICE DU MEXIQUE.

Miramar, 18 octobre.

Une dépêche de Trieste annonce qu'aucun changement notable n'a eu lieu dans l'état de santé de l'impératrice du Mexique. Seulement, on constate que Sa M. justé prend, depuis deux jours, quelques aliments, et qu, la nuit, son sommeil est moins agité. Le comte de Flandre et l'archiduc Charles-Louis ont quitté Miramar.

LE COMTE BISMARCK.

Berlin, 15 octobre.

La santé de M. le comte de Bismarck est la grande préoccupation du moment, ou du moins un des sujets les plus ordinaires des conversations. J'apprends par les journaux qu'il a séjourné quelques jours à Patbus, dans l'île de Rügen, où il a reçu, comme de raison, l'accueil le plus enthousiaste. Ce que c'est que d'être premier ministre et victorieux! Mais, par malheur, quelquefois les honneurs ont leurs inconvénients, et même les roses leurs épines. M. de Bismarck n'est pas non plus irréprochable de ce côté; si ce qu'on entend dire est vrai, il est fort adonné aux plaisirs de la table; il fut bien touché par quelque point à l'humanité.

LE CZAR.

Moscou, 15 octobre.

Serait-ce aux contrariétés de toute nature qui semblent assaillir Alexandre II qu'il fut attribuer la maladie à laquelle il est actuellement en proie? Je l'ignore, mais toujours est-il que la santé de ce monarque est altérée; et qu'il est très-souffrant à l'heure où je vous écris.

MARÉCHAL NARVAEZ.

Madrid, 16 octobre.

Le maréchal Narvaez sur l'énergie duquel se pose le salut du ministère espagnol et peut être de la dynastie, est souffrant.

L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Prague, 27 octobre.

Un individu a voulu tirer, ce soir, sur l'Empereur François-Joseph, en sortant du théâtre. Un angeur l'a arrêté à temps. — *Mineur.*

Faits Divers.

INCENDIE.—Dimanche soir, vers 5 heures, le feu s'est déclaré dans le second étage d'une maison dans la rue du Cal-de-Sac, demeure de P. Smith, hôtelier, et la propriété de P. Dem-

était déjà plus que millionnaire. Cependant qu'il faisait bâtir de vastes hangars, qu'il agrandissait ses chantiers, qu'il étendait le cercle de ses affaires, qu'il multipliait le nombre de ses agents, il vivait avec son fils dans la plus modeste maison de l'endroit, se passait de domestiques et se privait même du luxe de l'aisance. Cette austérité, si peu d'accord non-seulement avec sa fortune, mais encore avec le poids des travaux qu'il accumulait sur lui, surprenait d'autant plus, qu'il était invariable, à l'égard des malheureux, libéral jusqu'à profusion. Sans parler des aventuriers qui l'exploitaient journellement, toujours impunément, il accordait du travail à qui en voulait, distribuait les aumônes à pleines mains, fondait des écoles, contribuait pour une somme considérable à l'édification d'un hôpital. On l'avait vu sacrifier des intérêts immenses plutôt que d'avoir un procès.

Ce n'était rien encore. A toute heure du jour et de nuit, on trouvait Clément prêt à rendre service, à se dévouer, voire à sacrifier sa

vie. On eût dit même qu'il ne fût nul part plus à l'aise qu'au centre des plus grands dangers. Il n'était pas un désastre, dans la ville, auquel ne se rattachât le souvenir de son courage. On citait de lui plus volontiers divers traits qui approchaient réellement de l'héroïsme. Un sinistre, allumé par la foudre, menaçait de dévorer la ville : le vent propageait l'incendie de quartier avec une rapidité extraordinaire; les habitants, comprenant leur impuissance, restaient plongés dans la terreur et le désespoir. Tout à coup, sur le fait d'une charpente menaçant ruine, dans un tourbillon de fumée rougeâtre, était apparu Clément la hache à la main. Au risque d'être vingt fois englouti sous les décombres, frappant à droite et à gauche avec une vigueur humaine, il était parvenu à faire ce qu'on appelle la part du feu et à préserver ainsi de la ruine une foule d'artisans et d'industriels.

Quelque six mois auparavant, par un temps effroyable, pour sauver quatre malheureux que l'orage avait surpris, il s'était bravement, sans

hésitation, exposé sur le lac à un péril peut-être plus grand encore. En présence du ciel noir sillonné d'éclairs, du vent furieux qui bouleversait l'Ontario et qui soulevait des montagnes, les hommes les plus intrépides manquaient de courage. Il eût fallu, à leur avis, être frappé de démençe pour oser affronter un pareil ouragan. Aussi fût-ce avec une indicible épouvante qu'on vit Clément s'élaner dans une barque et s'abandonner aux vagues. On le considéra sur-le-champ comme perdu. Toutefois, il n'avait pas seulement échappé à une mort certaine, il avait encore eu l'incroyable bonheur de voir son audace couronnée d'un plein succès.

Enfin, on ne se souvenait pas sans le plus vif enthousiasme du dévouement vraiment sublime qu'il avait déployé durant une épidémie. La population était plus que décimée; les riches, les prêtres, les médecins eux-mêmes, du moins ceux qui n'avaient pas succombé, s'étaient enfués, on ne voyait que morts et mourants; à l'aspect du drapeau noir flottant sur les églises et la maison

commune, ceux que la contagion épargnait agonisaient de peur. Clément parut se jouer d'un fléau qui répandait l'alarme à dix lieues aux alentours. Non content de ne pas émigrer, il parcourait les rues, relevait le courage des uns, contraignait les autres à l'action, soignait les malades, enterrait les morts. Outre qu'il sauva nombre de gens par l'intrépidité de son exemple à force d'énergie il préserva de la peste une ville déjà dépeuplée par l'épidémie. Cependant, le fléau passa sur sa tête et celle de son fils sans même y toucher. Il semblait décidément que cet homme qui méprisait si profondément la mort fût également méprisé d'elle.

En dépit de tels services, la reconnaissance à son égard se bornait à une sorte d'admiration superstitieuse. Il donnait lieu à trop de maximes singulières et inquiétantes. Les remerciements ne lui causaient que de la gêne. Le contact de ses semblables le rendait tout honteux. Sa tristesse, son abnégation, sa témérité, ressemblaient aux effets du remords. De plus, il était notoire

que de sa maison, la nuit, s'échappaient parfois des hurlements sauvages, à croire que le père et l'enfant se prenaient de querelle et se ruaient l'un sur l'autre. Comment ne l'eût-on pas fui, quand déjà son extérieur, sa taciturnité, la vue de son fils, suffisaient et au delà à éteindre aussitôt dans tous les esprits jusqu'à la velléité de le connaître intimement?

Sosthènes occupait le premier étage d'une maison située non loin du domicile de Clément. Les contradictions étaient évidentes dans quelques-uns des bruits dont celui-ci était l'objet. On pouvait d'ailleurs les avoir inventés, ou du moins singulièrement exagérés. En définitive, il n'était personne qui ne tint ce Français pour le plus inoffensif et le meilleur des hommes. Sosthènes s'était décidé à lui rendre visite.

Il n'avait qu'à se louer de l'accueil qu'il en avait reçu. Les apparences étaient loin de répondre aux commérages en circulation. Au premier abord, Sosthènes se félicita d'avoir fait ses réserves. C'était trop se hâter. Insensiblement, il se

ON EXECUTE
A L'ATELIER TYPOGRAPHIQUE
DU
JOURNAL DE LEVIS,
DES
IMPRESSIONS
DE
TOUS GENRES
— TELS QUE —
POLICES D'ASSURANCES,
TRAITES SUR BANQUE,
BILLETS DE CONCERT,
PAMPHLETS,
CIRCULAIRES,
LIVRES,
Etc., Etc., Etc.

BLANCS

POUR
NOTAIRES,
AVOCATS,
GREFFIERS,
Etc., Etc.

LETTRES

FUNÉRAIRES,
DE CHANGE,
DE FAIRE PART,
Etc., Etc.

CARTES

DE VISITE,
D'ADRESSE,
DE COMMERCE,
Etc., Etc.

AFFICHES

DE THÉÂTRE,
D'ANNONCES,
D'ENGANS,
Etc., Etc.

LE TOUT FAIT

AVEC SOIN,
ÉLÉGANCE,
PROMPTITUDE,
ET
A UN PRIX MODÈRE.

Tout Ordre de la campagne par
Malle ou autrement recevra la plus
prompte ATTENTION.

MADAME F. BELLEAU,
MODISTE,
RUE EDEN,
(Maison de M. Jos. Roi.)

Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'elle en a reçu jusqu'à ce jour, Mad. Belleau annonce qu'elle continuera, comme par le passé, à apporter la plus grande attention à toutes les commandes qu'on voudra bien lui faire pour

CHAPEAUX,
PASSES,
COIFFES,
MANTEAUX D'ÉTÉ,
BLOUSES,
ROBES, Etc., Etc.

Madame Belleau sera en même temps assistée d'une personne qui lui permettra de recevoir aussi différents ordres pour Habits d'Hommes, TELS QUE :

SURTOUTS,
HABITS DE CHASSE,
PARDESSUS,
GARIBALDIS,
HABITS DE CÉRÉMONIES,
VESTES,
PANTALONS, Etc., Etc.

Le tout dans les derniers goûts.
A toute commande Mad. Belleau se portera LA PLUS EXACTE PONTUALITÉ.
Lévis, 6 avril 1866.

Sable! Sable!!

UNE très-grande quantité de **SABLE** de première qualité, bon pour caduit, etc., etc.
A vendre par
LOUIS BÉGIN, FILS,
Rue St. Etienne, sur la côte.
Lévis, 6 avril 1866.



SACRIFICE CONSIDÉRABLE

DE
Marchandises Sèches

CHEZ

LEMIEUX & SILVESTRE,

ENSEIGNE DU LION D'OR,

No. 50, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

CE Magasin a réduit toutes ses Marchandises ce printemps de 15 à 25 par cent. Vu la grande rareté d'argent qui existe, les habitants de la campagne qui viennent faire leurs achats à la ville trouveront un grand avantage en allant à ce Magasin qui a acquis à si juste titre la renommée de vendre

A BON MARCHÉ.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT.

Québec, 2 mai 1866.

Nouvelle Fonderie.

D. LAINE & CIE.,

A Lévis, sur la Cote du Passage,

AUX QUATRES-CHEMINS.

D. Laine et Cie.,

invitent le public à visiter cet ÉTABLISSEMENT DE PREMIÈRE CLASSE et monté sur un-pied tout nouveau.

On y trouvera toujours un assortiment complet et varié de tous les objets de Fonderie TELS QUE :

CHARRUES A ROUELLES,
CHARRUES ANGLAISES PERFECTIONNÉES,
PORTES DE FOURS,
CHAUDRONS A SUCRE,
PLAQUES A SUCRE,
TROUS DE TUYAUX, Etc., Etc., Etc.

AUSSI :

Un splendide assortiment de

— POELES —

Doubles et simples, de Salon, de Cuisine et de Fantaisie.

D. LAINE et CIE., recevront des commandes pour Mécanismes de

MOULINS A FARINE,
MOULINS A SCIE,
MOULINS A BATTRE, Etc., Etc.

Le tout dans le dernier goût et à des prix Très-Réduits.

On achète aussi la vieille Fonte.

Lévis, 20 février 1866.

3-m

C. A. MORRISSET,
AVOCAT
No. 49, RUE SAINT-PIERRE,
BASSE-VILLE QUÉBEC.
Lévis, 13 avril 1866.

L. J. AUG. BERNIER,
AVOCAT.
RÉSIDENCE.—Rue Wolfe, Lévis.
BUREAU.—Rue Haldimand, dans la demeure de
C. Delagrave, éc., Haute-Ville, Québec.
Lévis, 7 novembre 1865.

Librairie

DU

JOURNAL DE LEVIS,

Enseigne du Gros Livre,
COTE DU PASSAGE.

On trouvera constamment en vente à cet établissement un assortiment considérable de

Livres de Prières, d'Histoires, d'Ecoles, Fournitures d'Ecoles et de Bureaux, etc., etc.

LIVRES DE PIÉTÉ : Objets de Devotion:

Formulaire de Prières, à l'usage des Pensionnaires de toutes les Communautés Religieuses.
Nouveau Formulaire de Prières dédié aux enfants de Marie.
L'Ange Conducteur.
do do gros caractère.
Paroissien Romain.
do do velours, fermail et coins.
do do en Musique.
Manuel de Piété.
Initiation de Jésus-Christ.
do de la Ste. Vierge.
Journée du Chrétien.
Vie Dévote.
Quinzaine de Pénitence.
Heures des Congrégations.
Eucologies.
Miroirs des Ames.
Pouvoir de Marie.
Visites au St. Sacrement.
Guide de la Femme Chrétienne.
Guide de la Jeune Personne, etc., etc., etc.
Lévis, 17 octobre 1865.

CHAPELETS,

Chapelets montés en argent, avec perles précieuses
do do en fil d'acier.
do do en fil de cuivre.
do do en fil de fer etc.
Aussi — Boîtes, montés en argent pour Chapelets.
Boîtes en cuivre, pour Chapelets, etc., etc.
Lévis, 17 octobre 1865.

CRUCIFIX:

Crucifix en Ivoire.
do en Os.
do en Plâtre.
do en Cuivre, de différentes grandeurs.
Lévis, 17 octobre 1865.

BÉNITIERS, MÉDAILLONS:

Bénitiers en albâtre.
do en Biscuit de Porcelaine.
do en Faïence.
do Porcelaine durcie.
do Plastique, etc., etc.
Lévis, 7 novembre 1865.

CROIX, MÉDAILLES, ETC.:

Croix en argent.
do en cuivre.
Médailles en argent, diverses grandeurs,
do en cuivre, "
Christi estampés sur bois, entouré en cuivre, etc.

Aussi :

Une superbe collection d'images, telles que :
Images de diverses grandeurs et de différents sujets pour encadrer,
do en feuille pour découper,
Et plus de 2,000 images en dentelles.
Lévis, 7 novembre 1865.

Fournitures d'Ecoles et de Bureaux :

Cartes géographiques, Cahier d'exercices Plumes
Manches de plumes, Ardoises, Crayons d'ardoises et de mine, Encre noire, Encre d'argent, Encre d'or, Cire à cacheter rouge et noire, Craie blanche, Craie noire pour dessin, Papier à dessin et à musique, Equerres et règles pour dessin, Modèles de dessin, Boîtes de mathématiques, Boîtes de peintures, Papier à lettres de fantaisie, Papier à lettres de deuil, Enveloppes de fantaisie, Enveloppes de deuil, Papier à musique, ainsi qu'une grande quantité d'Écriseurs de fantaisie, tels que :
Ecriseurs en bois de rose,
do bronze,
do cristal,
do marbre,
do faïence,
do verre de différentes couleurs, etc., etc)

On trouve également à cette Librairie,

UN RICHE ASSORTIMENT

DE PARFUMERIE, SAVOIR :

Vinagre de Toilette, par Montpellier,
do à la Violette,
Eau-de-Vie de Lavande anglaise, par Montpellier,
Double extrait d'eau de Cologne,
Huile impériale,
Palma Christi,
Essences pour mouchoirs,
Savons cosmétiques, etc., etc., etc.

Un assortiment considérable d'articles de toilette, etc., tel que :

Brosses à habits,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Peignes à démailler, en caoutchouc,

DE PLUS :

Une riche collection de jolis morceaux de Musique et des plus belles romances nouvelles directement importés de Paris.

Aussi une grande quantité de

Jouets d'enfants,
Jolies boîtes à ouvrage,
Miroirs de différentes grandeurs, etc., etc., etc.

LE TOUT À DES PRIX DES PLUS MODÉRÉS.

Lévis, 7 novembre 1865.

Tout Ordre de la Campagne par la Malle
ou autrement recevra la plus prompte ATTENTION.

Le
rap
com
qu'u
rieur
quel
à la
M. J
l'est
bre,
poser
tants
seule
jarta
nent
sur c
1864.
Le
titu
avec
Can
faire
entre
wick
vernu
ces, a
Majes
nistre
est res
che di
provi
sième
bras d
gèmes,
si elle
goupe
le Can
vines
trait d
beauco
que cel
dans la
de pro
dans le
ce qui,
des an
et ont-
vines,
en sept
l'objet
qu'à ce
passent
en cons
rale.
Il est
tions au
ministra
naires c
rappeler
le cas o
raient p
prochain
gouvern
meure
Canada
scruten
fortemen
de prop

Feuille

DU

Sans
avait fa
compatr
avait-il
à mon b
entrepr
qu'il s'
vement
comme
onze an
lant for
pas, il